

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 23 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Denis, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 08-02 du 23 novembre 2023

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS PATRIMONIALES, MÉMORIELLES ET D'ANCIENS COMBATTANTS AU TITRE DE 2023

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement 2023 aux associations suivantes :

- 750 euros à l'Association François-Xavier Donzelot,
- 1 000 euros à Bondy, son chêne et ses racines,
- 800 euros aux Figurinistes et maquettistes de Gagny,
- 5 000 euros à l'Institut CGT d'histoire sociale de Seine-Saint-Denis,
- 3 000 euros à la Jeunesse préhistorique et géologique de France – section du Blanc-Mesnil - Le Bourget,
- 750 euros aux Amis du château seigneurial de Villemomble et du patrimoine villemomblois,
- 7 700 euros aux Amis du musée de la Résistance nationale de Seine-Saint-Denis,
- 1 000 euros à Noisy-le-Sec Histoire,
- 2 500 euros à la Société des amis d'Eugène Carrière,





- 2 000 euros à la Société historique de Noisy-le-Grand, Gournay-sur-Marne et archéologique de Marne-la-Vallée.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*